



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIR. REGIONALE ENVIRONNEMENT
COURRIER ARRIVÉE

18.09.08 02468

DEST. SNAP. / HP.....

SOUS-PRÉFECTURE DE SARTENE

Sartène le 15 septembre 2008

DDAF de la Corse du Sud
Bureau du courrier
Reçu
le 24 SEP, 2008
N°

Le Sous -préfet de SARTENE

à

Reçu au S. E. F
le 24 SEP. 2008

liste des destinataires in fine (membres du COPIL)

→ 68 -
dans

OBJET : Comité de pilotage local des sites Natura 2000 FR 9400584 « marais de Lavu Santu et littoral de Fautea », FR 9400585 « îles Pinarellu et Roscana », FR 9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu », FR 9400607 « baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu – île de San Ciprianu – îlot Cornuta – Punta Capicciola » (Commune de Zonza).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 24 juin 2008 à la mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Je vous en souhaite bonne réception.

Dominique-Nicolas JANE

LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)

Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse
Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud
Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Corse-du-Sud
Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
Monsieur le président du conseil général de la Corse-du-Sud
Monsieur le maire de Zonza
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse
Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
Monsieur le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Monsieur Guilhan PARADIS,
Madame Denise FINIDORI
Madame Odette GRAZIANI
Madame Parsilie LANOIRE
Madame Diane LORENZONI
Madame Jeanne MEYER
Madame Nicole MICHELANGELI
Madame Simone TARDIF
Monsieur Serge CELLE
Monsieur Jacques CHIPPONI
Monsieur Noël DELLAPINA
Monsieur Joseph Raymond GIOVANNANGELI
Monsieur Thomas GRAZIANI
Monsieur Anthony MUZY, propriétaire et gérant de camping
SCI Santa Lucia
Madame Emmanuelle LEOTARD
Monsieur Guido CAPROTTI
Monsieur Jean-Baptiste GIUDICELLI
SCI Pineta de Pinarello
SCI Vespajo
Monsieur André BOUCHER
Monsieur le Comte Roch François COLONNA-CESARI
Monsieur Jean-Pierre DALAISE
Monsieur Jean-Baptiste FERRANDI
Monsieur Don Salvat GIANNI
Monsieur Jean-Paul GIANNI
Madame la présidente de l'association pour la recherche dans le sud-est de la Corse
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud
Monsieur le président du conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud
Monsieur le président de la société de chasse A Muvra
Monsieur le président du groupe chiroptères Corse
Monsieur le président de l'association pour le libre accès aux plages
Madame AGOSTINI, gérante du camping Villata
Monsieur GIANNI, gérant du camping California
Monsieur le gérant de la SARL RESPORT

Sites Natura 2000

Commune de Zonza - Sainte Lucie de Porto-Vecchio

FR 9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » - FR 9400585 « Iles Pinarellu et Roscana » - FR 9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu » - FR 9400607 « Baie de San Ciprianu : Etangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta -Punta Capicciola »

COMPTE-RENDU de la réunion du comité de pilotage
du mardi 24 juin 2008 à 15 H 00
Mairie annexe de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

La première réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 de la Commune de Zonza s'est tenue à la mairie annexe de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio sous la présidence de M. Dominique-Nicolas JANE, Sous-Préfet de Sartène.

- Participaient à la réunion :

Nom Prénom	Organisme - Qualité
AGOSTINI Henry Paul	Maire de Zonza
ROCCA-SERRA Marc	Secrétaire Général, Commune de Zonza
CHINCHON Coralie	Etudiante BTSA GPN GEN, stagiaire Commune
CASTELLI Marie-Luce	Département Ecosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse
SPINOSI Paula	Conservatoire botanique de Corse Office de l'Environnement de la Corse
LE VIOL Gwenaëlle	Office de l'Environnement de la Corse
DIROSA Jean-Michel	Conseil général de la Corse du Sud Direction de l'Environnement
JACQUEMIN Stéphanie	Conseil général de la Corse du Sud
AGOSTINI Olivier	Conseil général de la Corse du Sud
TRAMONI Patrick	Conseil général de la Corse du Sud
MURACCIOLE Michel	Délégué adjoint pour la Corse Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL)
LORENZO Sophie	Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL)
ETTORI Geneviève	CREN / AAPNRC
BAUDET Claude	CREN vice président AAPNRC
LORENZONI Diane	Propriétaire Lavu Santu
CELLE Serge	Propriétaire Lavu Santu
TARDIF Simone	Propriétaire Lavu Santu
DAUNIZEAU Michèle	Propriétaire
FINIDORI Barbara	Représentant FINIDORI Denise, propriétaire

GIANNI Don Salvat	Propriétaire, Chasse Pêche et Nature
SANTINI Marc	Co-gérant SCI Pineta Pinarello
MILLET Jean	Co-gérant SCI Pineta Pinarello
AGOSTINI Liliane	Camping Villata
BONCHRISTIANI Gérard	Association pour le libre accès aux plages
CODANI Claude	Fédération Départementale des chasseurs de la Corse du Sud - Administrateur
BRADESI François Charles	Chasseur
BARLAM Yves	Chasse Pêche et Nature
SIMONGIOVANNI Yves	Chasse Pêche et Nature
RECORBET Bernard	Direction Régionale de l'Environnement de Corse, Adjoint au Chef du SNAP
PARIS Hélène	Direction Régionale de l'Environnement de Corse

M. AGOSTINI, Maire de Zonza, remercie les participants de leur présence à cette réunion dont l'objet porte sur les sites Natura 2000 littoraux de la commune.

M. JANE remercie également les participants de leur présence et M. le Maire de son accueil. Il rappelle l'ordre du jour :

- une information sur le réseau Natura 2000 et la présentation des sites concernés par la DIREN.
- la désignation du président du comité de pilotage (COPIL),
- le pilotage de l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB),
- le rôle des opérateurs locaux,
- la constitution des groupes de travail,
- questions diverses.

M. RECORBET présente le réseau natura 2000, son cadre juridique, les raisons de la création des 4 sites Natura 2000 de la commune, ainsi que le rôle du COPIL et des élus.

Il indique également que le Conservatoire de l'Espace Littoral a acquis des terrains sur tous les sites Natura 2000.

Il rappelle par ailleurs que, lors de la consultation de la commune sur les périmètres des sites, une réduction de superficie de l'ordre de 20 % a été effectuée sur le site de Lavu Santu-Fautea, en concertation avec la municipalité et sans exclure d'habitats naturels importants.

M. CODANI intervient pour dire que la Fédération des chasseurs de la Corse du Sud continuera le partenariat avec la DIREN dans le cadre de Natura 2000 tant que la chasse sera considérée comme un élément non perturbateur.

M. RECORBET confirme que la chasse et la pêche ne constituent pas des activités nuisibles aux espèces et habitats protégés dans les zones Natura 2000.

M. JANE rappelle que Natura 2000 n'a pas vocation à interdire les activités humaines, et se félicite de cette déclaration de principe.

M. RECORBET explique qu'il convient, lors de la présente réunion, de procéder à la désignation du président du COPIL. Les représentants des collectivités territoriales concernées - CTC, Conseil Général de la Corse du Sud et Commune de Zonza - doivent s'accorder sur celui d'entre eux qui exercera la présidence du comité de pilotage, et désigner par ailleurs la collectivité qui assurera le pilotage de l'élaboration du DOCOB, puis dans un second temps de sa mise en œuvre. A défaut, c'est l'Etat qui remplira ce rôle.

Il rappelle que le COPIL doit, en effet, conduire l'élaboration des DOCOB, véritable plans de gestion des sites. Ces documents sont en principe réalisés par un opérateur local pour le compte du COPIL. En l'occurrence, il s'agit :

- du Conservatoire de l'espace littoral pour les sites d'Arasu, de Fautea et les îles Pinarellu et Roscana ;
- du Conservatoire régional des espaces naturels (AAPNRC) pour Pinarellu-Padulatu.

Une fois validés par le COPIL, ces documents seront ensuite soumis à approbation préfectorale.

Des groupes de travail, propres à chaque site et/ou aux problématiques traitées, sont généralement constitués au sein du COPIL.

Mme CASTELLI évoque les différentes aides financières accordées dans le cadre de Natura 2000 par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales.

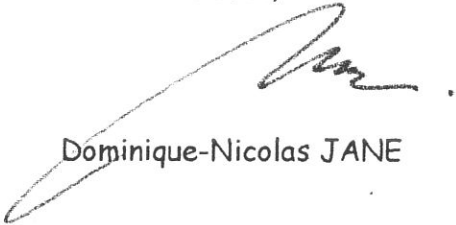
M. JANE demande aux collectivités de se prononcer sur la présidence du COPIL.

M. AGOSTINI indique, au nom des collectivités concernées qui se sont préalablement concertées, que c'est le représentant du Conseil Général de la Corse du Sud qui présidera le COPIL, et que c'est cette collectivité qui assurera la maîtrise d'ouvrage du DOCOB.

M. JANE prend acte de la présidence du COPIL par le Conseil général de la Corse du Sud, et remercie les élus pour leur engagement.

Enfin, il remercie les participants de leur présence et lève la séance à 17 H 15.

Le Sous-Préfet,



Dominique-Nicolas JANE